

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Action 1.2 de la Charte forestière - Convention de mise à disposition de la déchiqueteuse bois-énergie, de sa grue de chargement et d'un système de fendage de billon à la CUMA de Vimines

• date de convocation le 07 juillet 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

• conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 117-17

objet **RS - Action 1.2 de la Charte forestière - Convention de mise à disposition de la déchiqueteuse bois-énergie, de sa grue de chargement et d'un système de fendage de billon à la CUMA de Vimines**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la décision n° 208-16 du Bureau du 13 octobre 2016 pour le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'un broyeur à plaquettes bois-énergie sur châssis et équipé d'une grue forestière bois-énergie et d'un système de fendage de billon.

Dans le cadre du Schéma agricole et de la Charte forestière, Chambéry métropole - Cœur des Bauges structure une filière devant permettre aux agriculteurs et aux collectivités d'éliminer et de valoriser les produits issus des coupes d'élitage. Actuellement, ces produits de coupe sont régulièrement éliminés par brûlage, ce qui contribue à l'émission de gaz carbonique et de particules fines dans l'atmosphère.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges a acquis une déchiqueteuse bois-énergie, avec châssis double essieu et grue forestière de chargement financés dans le cadre de la démarche "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" pour laquelle Chambéry métropole - Cœur des Bauges a signé une convention avec l'Etat pour mobiliser le fonds de financement de la transition énergétique.

Le matériel, mis à disposition de la CUMA de Vimines, permet aux agriculteurs ou aux collectivités de transformer en plaquettes bocagères ou forestières les résidus de taille de haies et d'arbustes, les produits de coupes d'élitage ou de débroussaillage.

Ces plaquettes pourront ensuite être livrées sur la plate-forme des végétaux de Champlat à Chambéry afin d'être mélangées à d'autres plaquettes forestières pour alimenter les chaufferies collectives bois-énergie de Chambéry et son agglomération.

Les plaquettes bocagères et forestières pourront également trouver un débouché en paillage ou autres usages agricoles.

Il est proposé de conclure une convention pour la mise à disposition à titre gracieux du matériel à la CUMA de Vimines, fixant les engagements des parties et les modalités d'utilisation du matériel.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'actions pour la préservation d'activités agricoles dans le périmètre de l'agglomération et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens meubles,

Vu la décision n° 208-16 du Bureau du 13 octobre 2016 relative au lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'un broyeur à plaquettes bois-énergie sur châssis et équipé d'une grue forestière bois-énergie et d'un système de fendage de billon,

Vu le projet de convention de mise à disposition de la déchiqueteuse bois-énergie, de sa grue forestière de chargement et d'un système de fendage de billon,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet de convention pour une durée de huit ans entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la CUMA de Vimines, ayant pour objet la mise à disposition d'une déchiqueteuse bois-énergie, de sa grue de chargement et d'un système de fendage de billon,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous documents y afférents,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 117-17

Objet de l'acte : RS - Action 1.2 de la Charte forestière - Convention de mise à disposition de la déchiqueteuse bois-énergie, de sa grue de chargement et d'un système de fendage de billon à la CUMA de Vimines

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : Convention mise à dispo déchiqueteuse bois-énergie;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19867H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19867H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017